

*des Princes &c. Octobre 1729. 281*

*la Cour, & après le salut, S. M. passa dans sa chambre, où E. le vit les Ambassadeurs & les Ministres étrangers, qui sans avoir attendu qu'on leur eut notifié la naissance du Dauphin, s'étoient rendus à Versailles dès le matin pour complimenter le Roi; ce jour-là le Roi alla voir diverses fois la Reine & le Prince nouveau né. Le soir on tira un très beau feu d'artifice devant le Château, & toutes les rues du Bourg furent magnifiquement illuminées.*

VII. Rien n'égale la joye que les peuples font éclater pour la naissance d'un *Dauphin*, que l'on souhaitoit avec tant d'ardeur, & les préparatifs que l'on fait à *Versailles*, à *Paris* & dans toutes les Provinces du Royaume, pour la célébrer par des réjouissances publiques. On dresse ici un magnifique feu d'artifice sur le grand Canal; mais qui ne sera tiré qu'après que la Reine sera relevée de ses couches; le Roi fait état d'aller à *Paris* assister au *Te Deum* solennel qui doit se chanter dans l'Eglise Métropolitaine de *Notre Dame*, en actions de grâces de l'heureux accouchement de la Reine, & le Duc de Gèvres Gouverneur de cette Capitale, est, dit on, actuellement occupé à régler toutes choses pour la réception de S. M., qui, après la cérémonie, souperà à l'Hôtel de Ville, où il y aura grand Bal, dont S. M. fera l'ouverture. Le Roi a donné à la Duchesse de Tallard, petite fille de la Duchesse de Vantadour, la survivance de la Charge de Gouvernante des Enfans de *France*, & il a été réglé que les trois Sous Gouvernantes serviront alternativement auprès du *Dauphin* & de Mesdames de *France*. La Reine & le jeune Prince nouveau né, jouissent d'une très-bonne santé.

VIII. *Paris*. Le 15. Août, fête de l'*Assomption de la Ste. Vierge*, se fit la Procession solennelle qui se fait tous les ans à pareil jour de l'Eglise Cathédrale